

Compte-rendu du CSAD02 du 07 septembre 2023.

* Lecture des différentes : DP des organisations syndicales. La DASEN regrette le ton de ces dernières et que les choses positives n'aient pas été mentionnées telles que les nouveaux droits des directeurs et les consignes claires données aux chefs d'établissement pour gérer toutes les questions relatives à la laïcité.

* Mesures du 1^{er} degré :

Ouverture à l'école Montplaisir de Saint Quentin à titre définitif.

Ouverture à l'école de Soupir à titre définitif.

Ouverture à l'école Bois Blanchard de Château Thierry à titre provisoire.

Ouverture à l'école de Condé Sur Suippe à titre provisoire.

Ouverture à l'école Galilée de Soissons à titre provisoire.

Fermeture à l'école Laroche de Saint Quentin.

3 directeurs sont référents direction à mi-temps.

Un quart de décharge est attribué à l'école Saint Exupéry de Laon pour une charge de coordinatrice REP+.

Ouverture d'un demi poste pour la nouvelle Maison des Adolescents à Vervins.

* Mesures du 2nd degré :

5h sont attribuées au Collège Mermoz de Laon, 3h au collège Montaigne de Laon et 3h au collège de Vermand. À l'heure actuelle, on ne peut dire s'il s'agira d'heures poste ou HSA.

* Le Pacte :

Dans le 1^{er} degré, il y a pour l'instant 688 volontaires qui utilisent 1284 parts sur les 2200 possibles.

Dans le 2nd degré, il y a 859 volontaires qui utilisent 1057 parts sur les 1900 possibles.

Mme la DASEN indique qu'il s'agit de volontariat et regrette les pressions de certains pour inciter à ne pas « pactiser ». Les OS indiquent que si il y a pression, elle est souvent le fait de l'Institution.

* Le harcèlement :

Le Sgen CFDT demande que soit stipulé dans les règlements des écoles du département le fait que des référents PHARE (extérieurs à l'école) puissent intervenir auprès des élèves concernés (victime.s. et présumé.e. harceleurs). La DASEN prend note et reviendra vers nous sur ce sujet.

* Les recours pour les affectations :

Ils sont étudiés au cas par cas, Mr Bouvet indique que la priorité va aux chargé.e.s de famille qui habitent très loin de leur nouvelle affectation.